

Procès verbal de l'Assemblée générale extra-ordinaire du mercredi 26 janvier 2022

Le président Laurent DUFAU ouvre la séance de cette Assemblée générale extraordinaire à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes, en rappelant que tous les membres du club ont été convoqués dans les délais conformément aux statuts (article 15, lettre e) par e-mail avec la proposition d'ordre du jour.

En raison des restrictions liées à la pandémie du COVID, nous ne pouvons pas accueillir plus de 30 personnes dans la salle, en respectant les mesures sanitaires ad hoc, et malheureusement, pour les mêmes raisons nous ne pourrons pas faire comme nous le faisons habituellement un petit apéro à l'issue de cette séance.

14 membres sont présents, 4 personnes qui s'étaient incrites sont absentes, et malheureusement ces derniers jours 10 personnes inscrites se sont excusées en raison soit d'une quarantaine, soit d'une contaminsation COVID, dont 7 membres du comité!... néanmoins 7 membres ont donné un pouvoir de vote et de représentation, au président L. DUFAU, et 3 membres ont donné leur pouvoir de vote à AUAurojo Juan, soit 10 membres au total; nous rajouterons donc 10 voix similaires à celles du président et de J. Araujo, pour tous les points votés, ce qui ramène le nombre de vote de la présente AG à 24 voix.

18 membres se sont excusés, sans donner de pouvoir, et parmi celles-ci Jean Luc et Stéphanie FORNALLAZ, ainsi que Mrs. MARTI Gilles, maire et NUSSBAUM Nicolas adjoint. Le président salue la présence de Mr. GRAND Jérôme, adjoint au maire, chargé entre autres du dicastère de la Culture et des Sports, et qui assiste pour la 2^{ème} fois en quelques mois à une AG du FC Puplinge.

En préambule, l'assemblée accepte à l'unanimité la proposition du président d'ajouter à l'ordre du jour l'approbation du PV de la dernière AG du 1^{er} septembre 2021, qui aurait dû y figurer en point 1. car étant donné qu'il a été rédigé et signé par l'ancien comité, nous devons les libérer de toute responsabilité.

Le président reprend donc l'ordre du jour selon ce nouvel ordre.

1. Le P.V de la dernière Assemblée générale du 1^{er} septembre 2021 avec l'ancien comité est approuvé à l'unanimité.

ACDA A BA HER

2. Démissions

Cette AG a dû être convoquée afin de prendre acte de la démission au 30 novembre 2021 du président Jean-Luc Fornallaz et de Stéphanie Fornallaz, trésorière et secrétaire afin de procéder à leur remplacement urgent pour que le club puisse continuer à fonctionner, surtout au niveau bancaire (codes, paiements des factures) et des instances de l'ACGF et de l'ASF. Laurent qui DUFAU qui est autorisé à faire des retraits a pu parer au plus pressé, mais la situation doit être régularisée.

Le président a demandé à Jean-Luc FORNALLAZ, qui est excusé pour des raisons professionnelles, si il souhaitait s'exprimer sur son départ, et il n'a pas souhaité le faire; par contre il explique que c'est en raison de divergences de vue avec le comité sur la stratégie et l'avenir du club qu'il a souhaité démissionner.

Le comité regrette sincèrement ces deux départs car Jean Luc et Stéphanie se sont pleinement engagés pour le club, ils ont occupés des fonctions importantes pour sa bonne marche, et le président tient à les remercier sincèrement et publiquement au nom de tous pour toutes les initiatives prises, tout le travail effectué durant ces deux ans et demi.. Nous sommes heureux toutefois de garder Jean-Luc dans sa fonction d'entraîneur pour les juniors E, en attendant, à sa demande de lui trouver un remplaçant.

3. Rapport de la trésorière (St. Fornallaz, excusée) et des vérificateurs de compte F.Droz (et D. Keller, excusé)

Après avoir pris acte des démissions, et étant donné que l'ex-trrésorière est excusée, le président passe la parole à F. DROZ, vérificateur des comptes, qui présente le rapport établi par la trésorière au 30.11.2021, date à laquelle les comptes ont été bouclés. Ce rapport est mis en annexe avec le P.V.

Rapport des vérificateurs de compte par F. Droz

La lecture du rapport des vérificateurs de comptes est faite à l'assemblée.

Conformément au mandat qui leur a été confié, ils ont procédé à la révision des comptes du club pour cette courte période, en contrôlant les pièces justificatives qu'ils ont demandé et qui leur ont été fournies. A la suite de ce contrôle, ils déclarent que les comptes ont été tenus avec clarté, et au vu de ce qui précède, proposent à l'assemblée d'approuver ces comptes et de donner décharge à la trésorière en la remerciant de sa gestion et pour tout le travail accompli pour cette saison. Ils recommandent néanmoins oralement au futur trésorier de tenir un journal de caisse, et préciser également pour le lavage des maillots les dates des matches et des équipes concernés.

Les rapports de la trésorière et des vérificateurs de comptes sont soumis au vote de l'assemblée et sont approuvés à l'unanimité ; décharge est donnée à la trésorière et au comité sortant.

4. Election du président pour la fin de saison 2021-2022 Aucune candidature n'étant parvenue à ce jour, L. DUFAU se représente et est élu à l'unanimité comme président.

0

ACDAA BAKE &

5. Election du comité pour la fin de saison 2021-2022

Sachant que <u>6 membres du comité</u> qui devaient être présents sont excusés (soit Mrs A. Antezana, M. Da Mota, M. Evalet, F. Santarossa, F. Ranza, Y.Rossi en raison du COVID), comme nouveau président L. DUFAU présente brièvement chacun(e) avec les fonctions attribuées, et il propose d'élire en bloc le nouveau comité qui sera composé comme annoncé dans l'ordre du jour, de :

Juan Araujo - Vice-Président et Directeur technique
Dennis Varvias, Chef des finances,
Christine Brennenstuhl, Responsable de l'administration
Marc Santoru, Responsable développement du club
Nino Bonadéi, logistique manifestations
Francesco Ranza et Marc Evalet - Marketing et sponsoring
Alvaro Antezana, Responsable des arbitres juniors
Miguel Da Mota, Chef de la communication
Fabiano Santarossa, Responsable juniores féminines
Yann Rossi, Responsable actifs.

Deux commissions sportives et extra-sportives ont été créées pour travailler plus efficacement.

6. Propositions de modifications de plusieurs articles des statuts du FCP de 2017 (Ch. Brennenstuhl)

Suite à un problème d'imposition avec l'administration fiscale cantonale - et à leur demande - nous avos dû modifier l'article 15 de nos statuts. Nous en avons profité pour faire un toilettage de tout le texte lié à cette demande, en particulier pour changer les termes de «société» (qui pourrait être entendue comme « commerciale » et imposable), par le terme «association» (à but non lucratif, non imposable).

Toutes les modifications apportées dans le texte sont vues et commentées :

- un article 8 Sanctions a été ajouté, soit 8 8.1 et 8.2 liés à toute une réflexion et un travail fait en collaboration avec les autres clubs de foot et l'ACGF, par rapport aux incivilités toujours plus nombreuses qu'il convient et qu'on nous demande aussi de sanctionner. A relever l'ajout d'un alinéa pour le droit d'être entendu en cas d'exclusion d'un joueur, y compris pour le représentant légal d'un mineur. A relever également qu'il y a maintenant une possibilité en cas de non paiement de cotisation de demander à l'ASF un boycott du joueur, ce qui l'empêche d'être transféré et de jouer en compétition.
- L'ajout de cet article a modifié l'ordre initial de la numérotation de tous les autres articles qui ont été renumérotés à partir de l'article 8 et suivants.
- Nous avons ajouté un alinéa i) dans l'article 11, comité, qui précise les conditions de dédommagement des membres qui restent des bénévoles.
- Nous avons ajoutés un nouvel article 12, avec 3 alinéas a) b) et c) sur les limites de la responsabilité du F.C. Puplinge et de ses membres, et sur l'obligation d'être assuré individuellement contre la maladie et les accidents.
- L'article 14 Finances a également été modifié pour simplification comptable, afin que l'exercice annuel commence au 1^{er} juillet et se termine au 30 juin de l'année suivante, lorsque le championnat du 2^{ème} tour est terminé, lorsque notre tournoi annuel de juin a eu lieu de manière à pouvoir enregistrer toute les recettes et les dépenses sur l'année effective écoulée, et d'éviter de les mettre dans un compte transitoire pour les comptabiliser sur la saison suivante. L'alinéa e) ajouté précise la nature et la provenance d'autres recettes que celles mentionnées (repas de soutien, soirées, lotos, etc..).

A SA HE &

 L'article 15 a été modifiié à la demande de l'AFC à son alinéa c) en cas de dissolution, l'actif doit être attribué à une autre institution poursuivant un but analogue à celle du club de foot. En aucun cas les biens ne peuvent retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisé à leur profit de quelque manière que ce soit.

Modification des dates à l'article 17 et à la date de l'actuelle AG.

Toutes ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

7. Propositions individuelles et divers de membres

Cette séance particulière se termine, avec une proposition pour que **Nino BONADEI** devienne **président d'honneur de notre Club**, puisqu'il a fait partie de l'équipe fondatrice du club en 1955, et que depuis 67 ans il est toujours resté fidèle au poste, polyvalent, ayant tout fait dans ce club, de la construction de la buvette, au marquage des terrains, à la cuisine pour tous les ournois, toutes les fêtes, gardien de l'histoire et de la mémoire, toujours présent et actif au sein de notre comité et sur le terrain pour supporter nos équipes. Nous souhaitons donc lui manifester toute notre reconnaissance de cette manière.

Nino est désormais président d'honneur du FC. Puplinge, à l'unanimité.



Divers

- O. Juillard rappelle que le moyen le plus simple et le plus efficace pour encaisser les cotisations en début de saison, c'est de le faire au moment du transfert ou de l'inscription. Pour sa part, il n'a jamais eu de problème en procédant de la sorte.
- M. Santoru tient à relever trois points extrêmement positifs au sein du club : Francesco Ranza a fait un travail extraordinaire en trouvant de nombreux sponsors et en faisant poser tous les panneaux qui désormais entourent le stade. Un grand merci à Francesco. Le deuxième point c'est le site Weeb, très performant à ce jour, et le troisième c'est le stock en ligne. Trois belles réussites.
- Mr. J. GRAND fait remarquer que si le F.C Puplinge est reconnu « d'utilité publique » et n'est plus taxé par l'AFC, ce qui vaudrait la peine de demander, les sponsors peuvent déduire de leurs impôts les sommes versées au FC Puplinge, ce qui est un atout supplémentaire pour en trouver de nouveaux.

Aucune autre remarque n'étant faite, le président tout en regrettant une nouvelle fois de ne pouvoir partager le verre de l'amitié sur place, remercie encore toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à cette A.G et lève la séance à 20 h 27.

FC Puplinge – 15, chemin de la Brenaz -1241 – Puplinge Internet : www.fcpuplinge.ch – E-mail : webmaster@fcpuplinge.ch

ACDA A BA ME &

Nino BONADEI

Président d'honneur

Bone En D

Page 5/5

Laurent DUFAU

Président et

Responsable matériel

Juan ARAUJO

Vice-Président et

Directeur technique

Christine BRENNENSTUHL

Responsable de l'administration

Eureuslich!

Dennis VARVIAS

Chef des finances

Marc SANTORU

Responsable développement du club

Miguel Da MOTA (excusé)

Chef de la communication

Francesco RANZA

Marketing et sponsoring

Marc EVALET

Marketing et sponsoring

Yann ROSSI

oxcuse

Responsable actifs

Alvaro ANTEZANA

Responsable des arbitres juniors

Fabiano SANTAROSSA

Responsable juniores féminines

(excusé)



Remise des comptes au 30.11.21

Rapport trésorier 01.12.21 Stéphanie FORNALLAZ

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Les comptes arrêtés au 30.11.21 présentent une fortune de CHF 74'939.-

A mi-saison, les principaux éléments à relever sont les suivants :

- Encaissement des cotisations CHF 55'409.-
- Subventions encaissées CHF 21'783.- Aide du sport, J+S,
- Recettes de publicité des panneaux 900.-

Parmi les dépenses, il convient d'indiquer

- Buvette: réparation et petits achats divers CHF 8'450.-
- Investissement matériel durable et ordinateur : 3'793.-
- Lavage maillots CHF 3'675.-
- Frais d'arbitrage CHF 6'050.-
- Indemnités entraîneurs : 24'540.-
- Impôts: 2'670.-

Conclusions:

Les comptes sont sains mais il est à relever que nous ne sommes qu'à mi saison et que peu de produits sont rentrés alors que certaines charges imprévues ont été comptabilisées (impôts, investissement matériel).

Bonne continuation au FC Puplinge.

Stéphanie FORNALLAZ

Trésorière S femallo

Assemblée générale extra-ordinaire du 26 janvier 2022 du F.C. Puplinge

Rapport des vérificateurs des comptes

Mesdames, Messieurs, cher amis,

Conformément au mandat de vérificateurs de comptes qui nous a été confié lors de la précédente Assemblée Générale en septembre 2021, nous avons procédé à la révision des comptes du F.C Puplinge, qui ont été bouclés à fin novembre 2021 en raison de la démission du président et de la trésorière.

Pour cela, nous avons effectué des pointages et contrôlé les pièces justificatives. Toutes les factures et pièces comptables que nous avons demandées nous ont été produites ainsi que toutes les facilités nous ont été accordées pour permettre de contrôler les comptes du club sur cette courte période.

A la suite de ce pointage, nous affirmons que les comptes sont tenus avec clarté. Au vu de ce qui précède, nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous ont été présentés et de donner décharge à la trésorière en la remerciant de sa bonne gestion et de la masse de travail accomplie pour cette saison.

Puplinge, le 24 janvier 2022

Les vérificateurs des comptes:

Frédéric DROZ

Damien KELLER